



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 2 juin 2020 à 18h30

PRÉSENTS : GABLE Thierry, BALLY Pascal, ROTA Arnaud, MOREL Jean-Christophe, BOUROT Didier, BUI Samira, CASSARD Bénédicte, CLERGET Nicole, COTTET Laurence, JOUVENOT Marie-Claude, LAITANI Isabelle, LEFEVRE Christophe, MOLITOR Thierry, TREYE Monique

ABSENTE : SIBLOT Hayette

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à dix-huit heures quarante minutes à la salle des fêtes d'Arbouans.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, un secrétaire en début de séance.

M. le Maire propose de prendre comme secrétaire de séance LEFEVRE Christophe.

LEFEVRE Christophe est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés comme secrétaire de séance et est assistée de Mme MIELLET Aline, Adjoint administratif.

M. Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code général des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le Procureur de la République est immédiatement saisi.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020
2. DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
3. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS
4. CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
5. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
6. CAHIER DES CHARGES COMMISSIONS
7. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
8. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
10. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AGENT D'ANIMATION
11. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2020

M. le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Les élus passent au vote,

Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0